



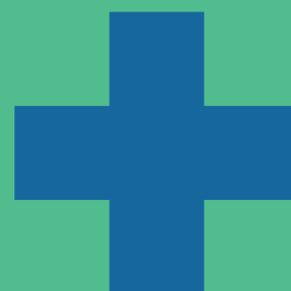
**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

JEUDI 7 OCTOBRE 2021

LE PLAN ÉCOPHYT II



Les actions mises en place en Bretagne

ÉDITO DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BRETAGNE

La réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est un enjeu majeur pour la préservation de la santé humaine et de l'environnement, et pour l'avenir de notre agriculture.

À l'instar des autres États membres de l'Union européenne, la France s'est engagée depuis plus de 10 ans dans une politique ambitieuse pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.

Professionnels agricoles, associations environnementales et services et opérateurs de l'État se réunissent au moins deux fois par an pour suivre les indicateurs du plan régional Écophyto, pour faire le bilan des actions menées par les acteurs de terrain, pour échanger sur les difficultés rencontrées par les professionnels sur le terrain et pour présenter les évolutions de la réglementation. Une note de suivi est ainsi publiée tous les deux ans.

Ce dossier a pour ambition de présenter ce qui se fait en Bretagne sur le sujet de la réduction des produits phytosanitaires sous la responsabilité de l'État.

Une dynamique de baisse des ventes de produits phytosanitaires est amorcée.

Les agriculteurs démontrent qu'ils savent répondre à ces enjeux en constituant des collectifs innovants pour tester des nouvelles pratiques, ou en s'engageant dans des démarches de certification environnementale valorisant les produits finis.

Enfin, l'enseignement agricole joue un rôle essentiel dans la formation de nos futurs agriculteurs. En tant qu'autorité académique, je souhaite que les équipes pédagogiques soient des moteurs dans ces transitions. Cette demi-journée d'échanges entre apprenants et professionnels organisée par la Draaf est une manifestation de cet engagement. Elle constitue une étape du plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie » qui se déploiera largement dans les établissements et au niveau régional d'ici la fin de l'année 2021.

La Bretagne a su relever de façon remarquable les défis qui se posaient à l'agriculture française. Ces défis évoluent, mais je ne doute pas un instant que l'agriculture et l'agroalimentaire bretons sauront s'adapter et continuer à montrer la voie.



Michel Stoumboff
Directeur régional

SOMMAIRE

Baisse des ventes de produits phytosanitaires : une dynamique amorcée.....	4
Des pratiques agricoles qui s'améliorent avec la réglementation et les attentes sociétales.....	5
Des groupes d'exploitants engagés pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.....	6
Les distributeurs, acteurs de la baisse via les certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.....	7
S'engager dans une certification environnementale pour réduire les intrants.....	8
Engager les territoires dans les transitions, des producteurs aux consommateurs.....	9
L'enseignement agricole intègre la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.....	10
Fouesnant et Dol-de-Bretagne, deux projets de fermes d'établissement en transition.....	11

BAISSE DES VENTES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES : UNE DYNAMIQUE AMORCÉE

Méthodologie et définitions

Dans le cadre de la déclinaison du plan Écophyto en Bretagne, un observatoire des ventes des produits phytosanitaires a été mis en place en 2014 sur la base des déclarations des ventes des distributeurs auprès des utilisateurs professionnels.

L'évolution des ventes de ces substances est analysée par moyenne mobile sur 3 années afin de lisser les fluctuations liées à des pressions sanitaires particulières ou des conditions de vente plus favorables une année.

Le détail par famille permet de mieux appréhender les types d'utilisation : fongicides (pour lutter contre les maladies), herbicides (pour lutter contre les adventices), insecticides (pour lutter contre les insectes

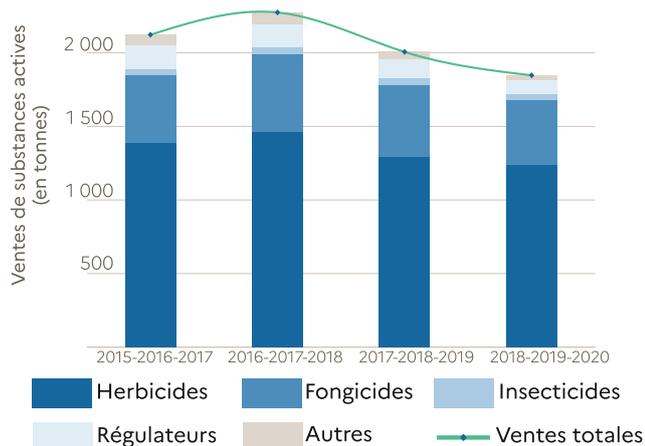
et acariens), régulateurs (pour maîtriser la croissance des plantes), autres familles (pour lutter contre les limaces et nématodes essentiellement).

La prise en compte du niveau toxicologique des substances est également un critère pertinent pour suivre les évolutions. Ainsi les produits dits de « biocontrôle » caractérisent des produits issus de substances naturelles avec des niveaux de danger ou d'impact qui ont été évalués comme faibles. À l'inverse, les substances identifiées comme toxiques, voire très toxiques, ou cancérigène, mutagènes, reprotoxiques (catégorie T, T+, CMR) caractérisent les niveaux de danger toxicologiques les plus élevés.

Une baisse se dessine malgré des fluctuations fortes de marché

Globalement, depuis 2017, les ventes en quantités de substances actives (hors substances de biocontrôle) diminuent linéairement (8 % sur la dernière période).

Figure 1 : une dynamique à la baisse s'opère



Source : BNVD, extraction du 31/05/2021 - Traitement : Draaf Bretagne

L'évolution des ventes de ces substances est analysée sur deux périodes : 2018-2019-2020 par rapport à 2015-2016-2017. Ceci permet de s'affranchir des années atypiques : 2018, avec une forte hausse due à des achats préventifs, compensée par une forte baisse en 2019. La baisse constatée entre ces deux périodes est de 13 %.

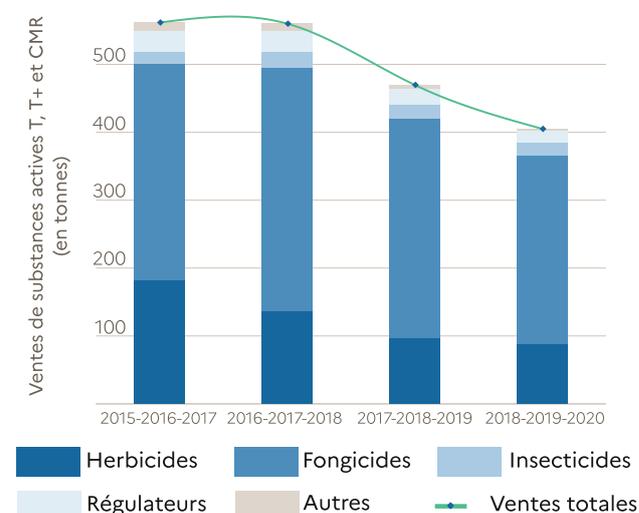
Les herbicides sont les plus représentés (74 % du total, avec le glyphosate comme substance la plus vendue) et enregistrent une baisse de 11 %. Les fongicides, représentant 20 % des ventes, baissent de 5 % sur cette même période. La vente des régulateurs et autres substances baissent fortement. En revanche, les insecticides ne représentent que 3 % des ventes mais celles-ci augmentent de 9 % en raison du retrait des néonicotinoïdes qui se traduisent par des pulvérisations d'autres familles d'insecticides.

La baisse globale provient essentiellement des diminutions enregistrées en 2020.

Moins de substances actives classées comme cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques

S'agissant des substances actives T, T+ et CMR, représentées par des fongicides à hauteur de 62%, elles diminuent de près de 28 % en raison d'une politique forte d'interdiction d'utilisation de ces substances dangereuses.

Figure 2 : les substances nocives en baisse



Source : BNVD, extraction du 31/05/2021 - Traitement : Draaf Bretagne

Avec le déploiement des techniques alternatives (désherbage mécanique, variétés résistantes...), cette baisse encourageante devrait encore se poursuivre.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'Observatoire de l'environnement en Bretagne publie chaque année l'évolution des ventes de produits phytosanitaires en collaboration avec la Draaf Bretagne : <https://bretagne-environnement.fr/evolution-ventes-produits-phytosanitaires-bretagne-datavisualisation>

DES PRATIQUES AGRICOLES QUI S'AMÉLIORENT AVEC LA RÉGLEMENTATION ET LES ATTENTES SOCIÉTALES

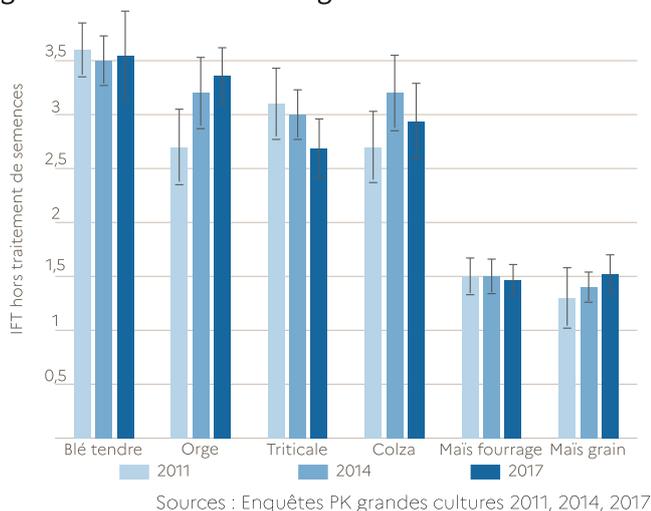
Des pratiques culturales toujours en évolution

En 2018, 85 % des exploitations bretonnes ayant une SAU ont utilisé des produits phytosanitaires par pulvérisation ou par utilisation de semences traitées. Ces exploitations représentent 92 % de la SAU bretonne. Pour les grandes et moyennes exploitations, ce taux atteint 91 %, comparable à celui observé en 2011.

Les exploitations qui ne traitent pas sont principalement les exploitations engagées en bio et celles ne disposant que d'une petite SAU.

L'évolution des IFT (indice de fréquence de traitement) est appréciée grâce aux enquêtes sur les pratiques culturales.

Figure 3 : évolutions des IFT des principales grandes cultures en Bretagne



De nombreux exploitants font évoluer leurs pratiques phytosanitaires

Au cours des cinq dernières années, 9 exploitants utilisant des produits phytosanitaires sur 10 ont fait évoluer au moins une de leurs pratiques.

Près de 60 % des répondants ont indiqué avoir utilisé des variétés résistantes (40 % en 2011). La motivation principale reste, comme en 2011, l'économie d'intrants, pour les deux tiers (première raison citée - 71 % au total). Cependant, des motivations environnementales sont

L'enquête bassins versants

L'enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne est réalisée par la Draaf Bretagne et est financée par l'État, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Bretagne et les conseils départementaux des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Cette troisième édition réalisée sur la campagne 2017-2018 fait suite à celles réalisées en 2004 et 2011 et constitue une source de données riche et inédite à un niveau infra-régional. 4 100 exploitants agricoles ont répondu à cette enquête de mars à septembre 2019.

indiquées (en première ou seconde raison) par un tiers d'entre eux. Par ailleurs, un peu plus de 10 % cite la santé (humaine/applicateur) comme raison.

L'aménagement des horaires et/ou du matériel est également cité par près de 60 % des exploitants. Si les raisons économiques restent dominantes, puisque 43 % d'entre eux invoquent cette raison, la motivation environnementale et la prise en compte des tiers sont évoqués par un tiers des répondants (respectivement 36 % et 33 %).

Plus de la moitié des exploitants indique avoir aménagé leurs parcelles (bandes enherbées, haies...), principalement en raison de la réglementation (69 %), mais aussi pour une motivation environnementale (44 %).

D'autres évolutions ont eu lieu. Ainsi, 30 % des exploitants ont modifié la rotation des cultures, ont substitué des molécules (principalement en raison de la réglementation), arrêté le traitement systématique, utilisé du matériel de précision (géolocalisation). Si la motivation principale reste, comme en 2011, les économies d'intrants, la motivation environnementale est citée, toutes évolutions confondues, par près de 30 % des exploitants.

Les exploitants ayant fait évoluer au moins une pratique s'appuient principalement sur les coopératives, comme en 2011 (39 % contre 44 %), et dans une moindre mesure la chambre d'agriculture (13 % comme en 2011). Les convictions personnelles (et donc sans doute la recherche personnelle d'informations) sont citées par 13 % des exploitants.

Progression du non-labour et du désherbage alternatif

La moitié des exploitants ayant des terres arables pratique le non-labour. C'est un peu plus qu'en 2011 (40 %). Hors prairies permanentes, le non-labour concerne le tiers des terres arables. Comme en 2011, les exploitants le pratiquant sont plus enclins à l'utilisation d'herbicides totaux.

Un quart des exploitants possédant des surfaces agricoles pratiquent le désherbage alternatif. C'est un peu plus qu'en 2011 (18 %). En particulier, 60 % des exploitations engagées en agriculture biologique pratiquent ce type de désherbage, contre 15 % des exploitations non engagées.

POUR EN SAVOIR PLUS

Tous les résultats de cette enquête et des éditions précédentes sont sur le site internet de la Draaf : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Bassins-versants-BEP-2004-et-GP5>

DES GROUPES D'EXPLOITANTS ENGAGÉS POUR RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Une action phare des plans Écophyto

Depuis le lancement d'Écophyto en 2009, la reconnaissance de groupes d'exploitants, volontaires pour s'engager dans la réduction de l'utilisation des intrants, a été une action prioritaire.

Cela a commencé avec les groupes Dephy : depuis les premières reconnaissances en 2010, 14 groupes se sont constitués. Le nouveau réseau en 2022 sera un peu plus restreint, il comprendra 8 groupes.

Les groupes « 30 000 » ont également constitué une action prioritaire du plan revu en 2016 afin de multiplier par dix le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques.

L'objectif de ces dispositifs est d'éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires tout en étant performants sur les plans économique, environnemental et social.

Des résultats très encourageants qui doivent diffuser aux plus grand nombre

Pour mesurer les progrès réalisés par les groupes, les agriculteurs calculent l'indice de fréquence de traitement (IFT) qui caractérise le nombre de traitement moyen à l'hectare.

Les différents groupes Dephy puis « 30 000 » ont réduits de 20 à 30 % ces IFT, avec plus de facilité dans un premier temps sur les IFT hors traitements herbicides. Le travail sur la réduction des herbicides, principale famille utilisée en Bretagne, va être accentué dans les prochains engagements des groupes.

Les travaux sont élargis à d'autres thèmes environnementaux en lien avec l'impact des produits phytosanitaires comme des suivis de biodiversité.

L'animation est essentielle et très vite les exploitants témoignent des bénéfices : plus de vigilance dans leurs pratiques, échanges enrichissants au sein du groupe malgré des objectifs parfois assez différents, intérêt croissant

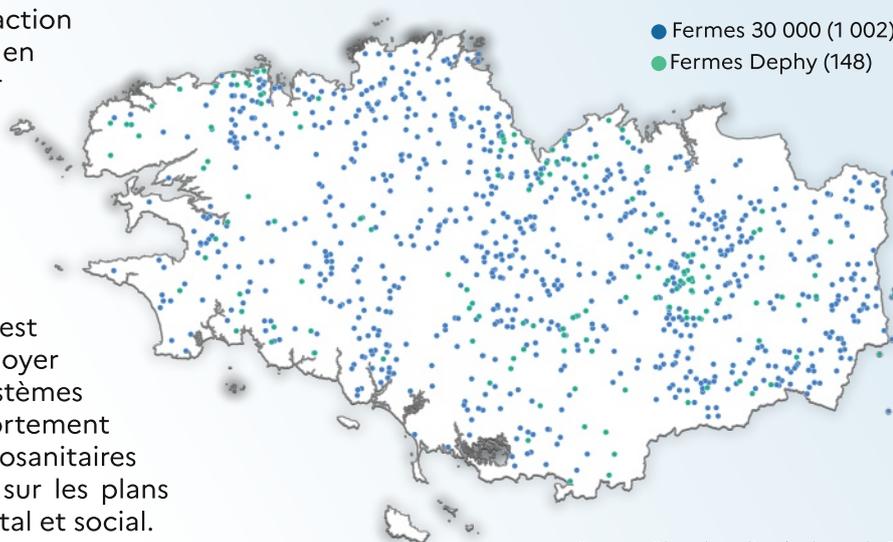


pour le désherbage mécanique du maïs...

Les jeunes en formation agricole découvrent le travail en équipe

Forts de leurs ancrages dans les territoires, les établissements de formation agricole font partie intégrante de groupes. Les futurs agriculteurs participent ainsi à des démonstrations de pratiques alternatives ou écoutent les témoignages d'animateurs ou d'exploitants des groupes.

Figure 4 : les groupes Dephy et 30 000 en Bretagne



Source :Chambre d'agriculture de Bretagne

Avec plus de 1 000 exploitations actuellement engagées dans des groupes, la Bretagne témoigne d'un réel dynamisme dans la démonstration des leviers à utiliser pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces réussites doivent encore diffuser et cela passe notamment par les formations.

POUR VOUS AIDER

Le portail EcophytoPIC promeut des systèmes de production moins consommateurs en produits phytopharmaceutiques, en privilégiant chaque fois que possible les méthodes non chimiques :

<https://ecophytopic.fr>

POUR EN SAVOIR PLUS

L'animation des groupes 30 000 et Dephy est confiée à la Chambre d'agriculture de Bretagne :

<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/ecophyto2018-00020723>

La Draaf publie sur son site internet les appels à projets et les dernières actualités des réseaux :

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-reseaux-DEPHY-et-30-000>

LES DISTRIBUTEURS, ACTEURS DE LA BAISSÉ VIA LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Un cadre obligatoire depuis 2020

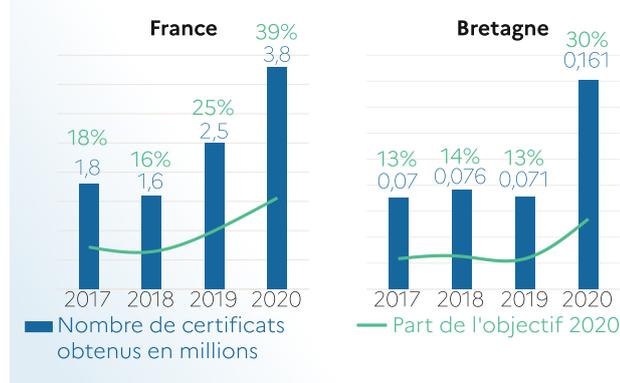
Inspiré des certificats d'économie d'énergie, les certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) constituent un dispositif de réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytosanitaires. Il s'inscrit dans le cadre du plan Écophyto II+ et est défini dans le code rural et de la pêche maritime.

Les distributeurs ont l'obligation de promouvoir, auprès des agriculteurs, la mise en place d'actions standardisées reconnues pour les économies de produits phytosanitaires qu'elles peuvent générer. Chaque action standardisée donne droit à un nombre de certificats prédéterminés. Le nombre de certificats à réaliser est fonction des ventes de produits phytosanitaires réalisées les années précédentes.

Un dispositif qui monte en puissance

En 2020, en raison de l'obligation de résultats, deux fois plus de certificats ont été réalisés en Bretagne.

Figure 5 : l'obligation réglementaire dès 2020 lance une dynamique en Bretagne et en France



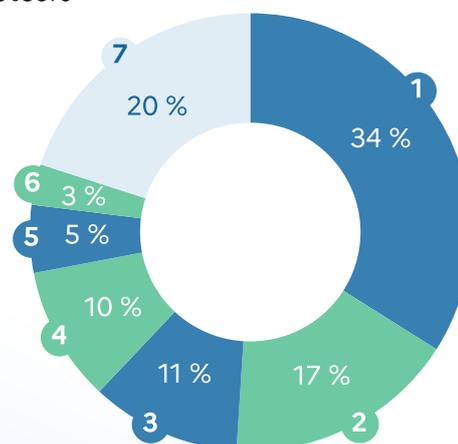
82 actions standardisées fin 2020

Compte tenu des ajouts successifs, le dispositif des CEPP comportait, fin 2020, 82 actions standardisées qui peuvent être divisées en 5 leviers :

- mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques (association de cultures par exemple),
- utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies,
- abonnement à des outils d'aide à la décision (OAD),
- recours à des méthodes alternatives (produits de biocontrôle par exemple),
- réduction des quantités utilisées (équipements performants ou adjuvants par exemple).

Les 6 actions standardisées ayant permis d'obtenir le plus de CEPP en Bretagne représentent près de 80 % du nombre total de CEPP obtenus en 2020.

Figure 6 : les actions standardisées les plus enregistrées en Bretagne en 2020 par les distributeurs



- 1 Réduire le nombre de traitements aux moyens de variétés de blé et d'orge assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse
- 2 Lutter contre les limaces avec des produits de biocontrôle d'origine naturelle
- 3 Éviter un traitement insecticide contre les méligèthes en associant une variété de colza à floraison très précoce avec la variété principale
- 4 Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre
- 5 Lutter contre le virus de la jaunisse sur colza en utilisant des variétés résistantes
- 6 Accompagner le placement des traitements fongicides des céréales, au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle
- 7 Autres sur 32 actions différentes

Parmi les 32 autres actions, on peut citer la lutte contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes ou le désherbage mécanique qui devrait se développer après la validation en 2021 d'une fiche action valorisant une prestation technique facilitant sa mise en place

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site internet dédié aux CEPP : <https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/accueil>

S'ENGAGER DANS UNE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE POUR RÉDUIRE LES INTRANTS

Valoriser les pratiques environnementales des exploitations

La certification environnementale permet d'identifier et de valoriser les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. La démarche HVE vise à apporter au consommateur la garantie de pratiques réduisant fortement, au niveau de chaque exploitation certifiée, l'impact sur les écosystèmes.

La certification environnementale est une démarche volontaire, accessible à toutes les filières, construite autour de quatre thématiques environnementales :

- la protection de la biodiversité,
- la stratégie phytosanitaire,
- la gestion de la fertilisation,
- la gestion de la ressource en eau.



Elle est conçue selon trois niveaux de progression environnementale.

- 1 **Premier niveau** : il correspond à la maîtrise de la réglementation environnementale et à la réalisation par l'agriculteur d'une évaluation de son exploitation au regard des cahiers des charges du niveau 2 ou du niveau 3.
- 2 **Deuxième niveau** : il certifie le respect par l'agriculteur d'un cahier des charges comportant des obligations de moyens.
- 3 **Troisième niveau ou haute valeur environnementale (HVE)** : il s'appuie sur des obligations de résultats mesurées par des indicateurs de performance environnementale dont la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

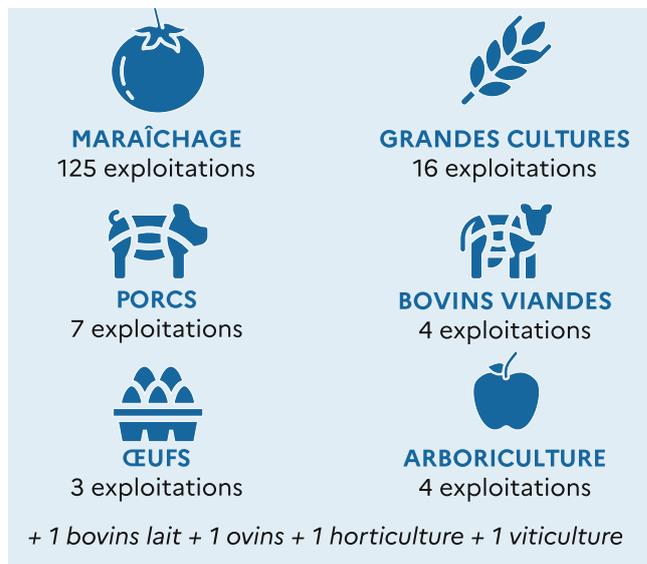
Les niveaux 2 et 3 font l'objet d'une certification de l'ensemble de l'exploitation par un organisme certificateur agréé par le ministère chargé de l'agriculture.

Plus de 2 000 exploitations engagées

Plus de 2 000 exploitations bretonnes sont engagées au niveau 2 ou 3 de la certification environnementale des exploitations agricoles.

Au 1^{er} janvier 2021, 11 663 exploitations sont certifiées HVE en France, 80 % des certifications concernent la production viticole.

En Bretagne, **152 exploitations** sont certifiées HVE réparties de la façon suivante :



Des produits accessibles à tous

Au 1^{er} janvier 2022, les restaurants collectifs publics et privés (hors entreprises) devront servir des repas constitués d'au moins 50 % de produits en valeur d'achats par année civile issus de filières durables et de qualité.

Au moins 20 % devront être issus de l'agriculture biologique, le reste devra être issu de produits bénéficiant d'autres signes officiels de qualité ou de mentions valorisantes dont le HVE.



Côté vente directe, les initiatives se multiplient en Bretagne comme les légumes avec Euredend'Aucy, le maraîchage avec Cerafel, la tomate avec Solarenn, Savéol... le cidre avec les Celliers associés, le porc avec Cooperl...

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour connaître la marche à suivre pour être certifié : <https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>



ENGAGER LES TERRITOIRES DANS LES TRANSITIONS, DES PRODUCTEURS AUX CONSOMMATEURS



Les PAT : des outils au service de l'agriculture et de l'alimentation des territoires

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des projets collectifs et concertés à l'initiative d'acteurs d'un territoire (collectivités, citoyens, entreprises, associations, organisations professionnelles agricoles, instituts de recherche...). Ils répondent à un enjeu d'ancrage territorial et visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé avec les acteurs du territoire permettant de cartographier l'ensemble des acteurs du territoire, de faire un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et d'identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Ce diagnostic conduit à la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions qui s'inscrivent dans les objectifs du Programme national pour l'alimentation (PNA), notamment en matière d'éducation à l'alimentation, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de justice sociale ou encore de restauration collective.

Les PAT : des outils pour atteindre les exigences de la loi EGAlim

Les PAT participent pour la plupart à l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim et notamment celui concernant un approvisionnement de 50 % en produits de qualité et durables dont 20 % de produits biologiques.

La Bretagne, une région dynamique en matière de PAT

La région Bretagne compte plus de 30 PAT. La Draaf et l'Ademe Bretagne ont mis en place début 2020 un réseau d'animation de ces PAT bretons, qui permet d'échanger sur les actualités et sujets d'intérêt commun, de partager des expériences réussies...

L'objectif est qu'à terme l'ensemble du territoire breton soit couvert par au moins un PAT.

Les PAT : des outils de réponse à la crise sanitaire

Les PAT ont montré qu'ils étaient des outils efficaces pour apporter des réponses rapides et coordonnées pour faire face à la crise sanitaire, de par leur connaissance des acteurs du terrain et leur capacité à mettre en relation les uns et les autres. En particulier, ils ont permis de limiter les ruptures d'approvisionnement et d'apporter un soutien précieux aux publics précaires.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en place dans le cadre du Plan de relance un dispositif spécifique de soutien aux PAT pour un montant total de plus de 80 millions d'euros, dont près de 6 millions pour la Bretagne. Le dispositif permet de soutenir financièrement l'émergence de PAT d'une part (diagnostic, plan d'actions...) et les PAT en phase opérationnelle d'autre part (actions concrètes, prestations...).

FOCUS SUR....

Rennes Métropole accompagne la transition agricole

Sous l'impulsion de la ville de Rennes et de son plan alimentaire durable (PAD), la métropole rennaise est engagée dans un projet alimentaire territorial, lauréat de la mesure 13B du plan de relance « Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT) » à hauteur de 486 000 €.

Depuis plus de 20 ans, la collectivité travaille avec les partenaires agricoles pour préserver les terres, maintenir des exploitations viables dans un paysage de bocage identitaire, et développer la consommation des produits locaux en circuits courts. La métropole possède déjà 300 ha de terres agricoles et entend doubler cette surface d'ici 2030, notamment dans le but d'accompagner des porteurs de projets en production agricole bio.

Sortir totalement des pesticides de synthèse : c'est l'objectif de la Ville de Rennes à l'horizon 2025 et de Rennes Métropole à l'horizon 2030, sur l'ensemble de leur territoire, y compris agricole. Les agriculteurs seront accompagnés dans cette transition nécessaire, notamment par le développement de l'agriculture biologique, de l'agroécologie et via le programme Terres de sources.

Le plan prévoit aussi l'accompagnement financier de 90 exploitations pour la réalisation de diagnostic IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles).

Pour en savoir plus :

<https://metropole.rennes.fr/rennes-et-rennes-metropole-sengagent-pour-lalimentation-durable-et-bio>

POUR EN SAVOIR PLUS

Espace PAT sur le site internet de la Draaf :

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Projets-Alimentaires-Territoriaux>

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE INTÈGRE LA RÉDUCTION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires inscrite dans les référentiels de formation

Chaque politique publique (agriculture durable en 1996 jusqu'à l'agroécologie en 2013) entraîne une mise à niveau des référentiels de l'enseignement agricole du secteur de la production agricole. Le sujet de la réduction de l'usage des intrants en production agricole (dont les produits phytosanitaires) est au cœur des formations. En témoigne la reconnaissance des diplômés agricoles pour obtenir le Certiphyto.



LE CERTIPHYTO, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le certificat individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire pour les utilisateurs, les distributeurs et les conseillers de produits phytopharmaceutiques. Ce certificat atteste de connaissances suffisantes pour sécuriser l'utilisation des pesticides et en réduire l'usage. Il est à renouveler tous les 5 ans.

45 000 bretons détiennent un certiphyto suite à une formation initiale ou continue, dont 35 000 agriculteurs.

En savoir plus : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Certificat-individuel-pour-les>

Une pédagogie adaptée est nécessaire sur le sujet de la réduction des intrants

Les questions pédagogiques liées à ce sujet font l'objet de plus en plus d'attention.

En 2013, le plan enseigner à produire autrement, axé sur l'agroécologie, soulignait l'importance d'une pédagogie adaptée pour avancer sur de tels sujets. Il s'agit en effet de stimuler le développement de capacités pour passer du raisonnement des traitements (efficacité) à la mise en place de systèmes de production reconçue dans lesquels les questions d'enherbement et de maladies peuvent être gérées autrement que par des traitements phytosanitaires. L'approche complexe faisant le lien avec la biodiversité et l'environnement (pollution), les questions de santé humaine font aussi partie des enjeux.

Pour stimuler les apprenants, les enseignants ont recours à des outils pédagogiques innovants : exercice de conception mettant les apprenants en responsabilité, utilisation de jeux sérieux, valorisation des stages ou visites, mise en place d'essais ou de tests sur la ferme support de l'établissement, échange avec des agriculteurs investis dans des groupes de progrès, réalisation de diagnostics, contribution au bulletin de santé du végétal...

Au-delà des initiatives qui peuvent voir le jour dans certains établissements, c'est via une diffusion des

expériences dans ce domaine et un accompagnement des équipes enseignantes par le dispositif national d'appui ou encore les réseaux thématiques de l'enseignement agricole que des avancées significatives seront faites.

Les fermes supports pédagogiques des établissements doivent être valorisées prioritairement

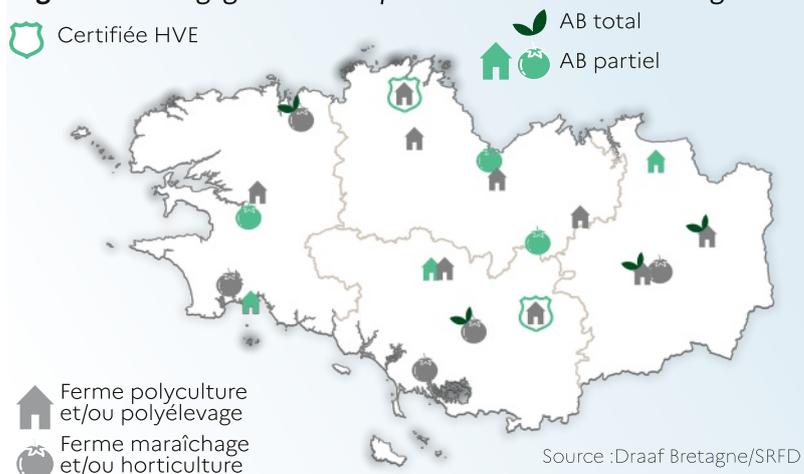
Les exploitations agricoles au sein des établissements agricoles sont des sites d'observations, d'actions, de démonstrations et jouent un rôle important dans l'apprentissage de pratiques agroécologiques. En cela, elles participent plus que jamais à la stratégie pédagogique de formation des apprenants.

Elles peuvent être valorisées ponctuellement à l'occasion d'essais, de démonstrations d'équipement de désherbage par exemple mais peuvent aussi illustrer, par leurs évolutions, le cheminement vers la re-conception. Engagées dans des groupes de progrès : Dephy Ferme, groupe 30 000... elles facilitent aussi les échanges avec les professionnels et confirment son ancrage territorial.

Les 20 fermes support de l'enseignement agricole breton sont diversement engagées dans les pratiques ou des démarches de fond comme la conversion à l'agriculture biologique (AB) ou la haute valeur environnementale (HVE). Leur vocation polyculture-polyélevage ou maraîchage-horticulture (fleur et pépinière) est un facteur déterminant pour ces évolutions qui ont aussi des incidences sur ces unités économiques à part entière.

À l'horizon 2025, toutes ces exploitations devront disposer d'au moins un atelier en AB.

Figure 7 : les engagements des fermes des établissements agricoles



POUR EN SAVOIR PLUS

L'enseignement agricole mobilisé au service des transitions : <https://agriculture.gouv.fr/lenseignement-agricole-mobilise-au-service-des-transitions>



FOUESNANT ET DOL-DE-BRETAGNE, DEUX PROJETS DE FERMES D'ÉTABLISSEMENT EN TRANSITION

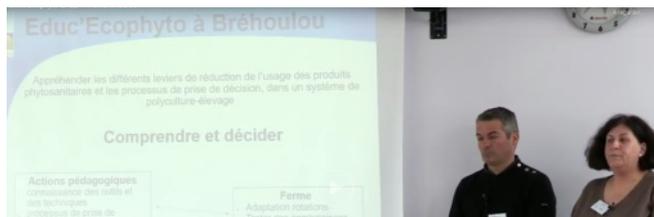
Lycée agricole de Fouesnant

Initiée avant le plan Écophyto (dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation), la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'exploitation du lycée agricole de Fouesnant a été renforcée depuis l'entrée dans le réseau Dephy en 2011.

L'exploitation polyculture et polyélevage conventionnelle fait appel au désherbage mécanique pour ses cultures et à des traitements qui sont tous, dans leur ensemble, optimisés.

Depuis 2010, les légumes industries ont été arrêtés et des cultures de méteil et de luzerne ont été introduites. Progressivement du matériel alternatif pour le désherbage notamment a été acquis (herse étrille, houe rotative, bineuse)

L'indice de fréquence de traitement (IFT) global est ainsi passé de 2,2 à 1,1 en moins de 10 ans. Cette évolution concerne principalement les fongicides car la réduction des herbicides est plus délicate. Le glyphosate n'est désormais plus utilisé.



Le travail avec le groupe Dephy a apporté des idées à la fois sur des pratiques et des cultures à introduire mais aussi sur les échanges au sein des équipes pédagogiques du lycée.

L'établissement a intégré le dispositif Educ'Écophyto de 2009 à 2020 et a ainsi pu bénéficier de l'appui de la Bergerie Nationale de Rambouillet spécialisée sur les questions pédagogiques et d'échanges concernant la réduction des phytosanitaires et son apprentissage.

Pour mobiliser les apprenants et développer leurs compétences de décideur, l'équipe pédagogique s'est appuyée sur :

- l'élaboration de scénarios visant la conversion de parcelles en AB (BTS ACSE) d'un îlot de cultures éloignées sur la base d'une commande du directeur d'exploitation, puis la présentation des résultats au directeur ;
- le raisonnement des opérations de désherbage à partir des observations de la flore (Bac pro CGEA) avec le conseiller technique du groupe Dephy.

Lycée Les Vergers de Dol-de-Bretagne

Disposant d'une exploitation d'une superficie de 150 hectares, 30 ha sont conduits depuis 1999 en agriculture biologique tout comme un atelier porcs en engraissement (720 porcs abattus par an).

Du fait du parcellaire morcelé et de la surface accessible aux vaches laitières limitée (15 ha pour 80 vaches) l'atelier laitier actuellement en agriculture conventionnelle peut difficilement être converti



en agriculture biologique. Pour évoluer sur cet atelier sans dégrader la productivité des vaches, une réflexion a été lancée avec les salariés et les étudiants sur l'autonomie protéique. La surface fourragère principale a été réfléchi avec une nette diminution de la part de maïs ensilage remplacée par l'introduction de nouvelles espèces dans l'assolement (7 ha de luzerne, des prairies de fauche à base de trèfles, et 15 ha de méteil protéique en dérobé entre le blé et le maïs). Cet ensemble nécessite moins de désherbage (notamment chimique) et autres traitements. Ces évolutions ainsi que la mise en place du pâturage tournant valorisant les surfaces pâturées ont finalement abouti à la mise en place récente d'un atelier de transformation de yaourts pour une meilleure valeur ajoutée sur le lait.

Sur les autres cultures, l'objectif est aussi de limiter l'usage des intrants chimiques. Une parcelle comparative sur 3 modalités de travail du sol est mise en place depuis 10 ans : labour, technique culturale simplifiée et semis direct. Différentes parcelles de démonstration permettent aux apprenants d'observer et d'expérimenter différentes méthodes. Plusieurs solutions ont été mises en place progressivement : mélanges de variétés pour le blé, plantes compagnes avec le colza, désherbage mécanique sur maïs.

Les différentes évolutions sur la ferme ont permis de riches temps d'échange avec les apprenants. De plus, sur les dernières années, la combinaison des différentes solutions a permis une forte réduction de l'usage des produits phytosanitaires avec un IFT de 1,01 par ha en 2021.

Cette démarche contribue également à renforcer la biodiversité sur l'exploitation qui devrait être certifiée HVE 3 à la fin de cette année.

Contact presse

Caroline Dujardin, chargée de communication pour la Draaf Bretagne

Tél : 02 99 28 22 26

communication.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr



Retrouvez toutes les informations sur le plan Écophyto en Bretagne

draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr